

PROCÈS-VERBAL

Représentants pour les élèves en difficulté de niveau préscolaire et primaire :

Présences : Véronique Lachapelle, Marie-Claude D. Trudel, Priscilla Lam, Marie-Josée Aubin

Absences :

Représentants pour les élèves en difficulté de niveau secondaire :

Présences : Lise Bissonnette, Guilaine Lebel, Gemma Perron

Absences : Martine Robitaille, Jacinthe Dagenais

Représentants pour les élèves en difficulté desservis à l'extérieur de la commission scolaire:

Présences : Tommy Gaulin, Éléonor Mageot

Absences :

Représentants des organismes qui dispensent des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage :

Présences : Joëlle Côté, Martine Ouvrard

Absences :

Représentants des enseignants : (aucun représentant pour le moment)

Présences :

Absences :

Représentants des professionnels du réseau scolaire :

Présences :

Absences : Roch Gosselin

Représentant du personnel de soutien :

Présence : Sylvie Valois

Absence :

Représentant des directions d'école :

Présence : Christian Trudeau

Absence :

Représentant de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries :

Présence : Isabelle Forget

Absence :

ISEHMG invitée pour présentation

Monique Lafontaine

PROCÈS-VERBAL

1. Ouverture de la rencontre

La séance débute à 19 : 09

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Martine Ouvrard, appuyé par Marie-Josée Aubin, d'adopter l'ordre du jour en ajoutant les points suivants :

- 6.8. Service de surveillance pour les élèves avec besoins spéciaux,
- 6.9. Aide-mémoire lors de la présentation sur la démarche du plan d'intervention,
- 6.10. Mouvement Aut'Créatifs.

Adopté à l'unanimité

3. Approbation du procès-verbal et suivi de la dernière rencontre

Il est proposé par Marie-Claude Trudel, et appuyé par Mme Lam d'adopter le procès-verbal de la rencontre du 19 novembre 2014 avec les modifications suivantes

1. Ouverture de la réunion à 19 h 07

6.3. Dernière phrase : Remplacer « le cours » par « celle-ci »,

6.4. 3^e paragraphe : ajouter « afin de les distribuer aux parents ».

Adopté à l'unanimité

PI - Suivi

Mme Lise Bissonnette a fait le tour des écoles afin de vérifier s'il existait déjà un feuillet sur le plan d'intervention à l'intention des parents lors d'une convocation à un plan d'intervention. Aucune des écoles qui ont donné suite ne possède ce type d'outil.

4. Présentation d'une nouvelle candidature pour le représentant d'un organisme externe

Mme Joëlle Côté, œuvrant au sein de l'organisme *Action Découverte* est présentée aux membres du comité. L'organisme dont elle fait partie intervient auprès des enfants ayant une déficience intellectuelle et un trouble du spectre de l'autisme, elle assume aussi de la surveillance dans les écoles. La candidature de Mme Joëlle Côté comme membre du CCSEHDAA à titre de représentante d'un organisme externe est adoptée à l'unanimité.

5. Période de questions du public

Il n'y a pas de public présent dans la salle.

6. Points d'information

Présentation de Madame Lafontaine, de l'ISEHMG

Mme Monique Lafontaine présente son organisme « Intégration Sociale des Enfants Handicapés en Milieu de Garde » (ISEHMG) à l'aide d'un dépliant et d'un court vidéo « Au service de garde j'ai toute ma place ». Environ 95% des activités de l'organisme se tiennent en milieu scolaire.

PROCÈS-VERBAL

Budget CCSEHDAA

Mme Isabelle Forget nous informe que le budget annuel du comité est de 1,200 \$. Cette somme couvre principalement les frais de déplacement des membres. Le budget de l'an dernier sera envoyé aux membres. Quelques-uns des membres rapportent ne pas avoir reçu le remboursement auquel ils avaient droit. Comme l'année financière est terminée, il ne leur sera pas possible d'être remboursé. **Modification** : Après vérification le membre parent n'ayant pas reçu le remboursement de ses frais y aura droit.

Prix bénévolat (envoi 16 décembre 2014)

L'information a été acheminée aux directions d'école pour remettre au Conseil d'établissement. Ceux-ci ont jusqu'au 27 février pour soumettre les candidatures.

Site Internet – suivi des courriels

1^{er} courriel : Une mère a fait part de son insatisfaction concernant le nombre d'enfants dans une classe adaptée de l'école Fernand-Seguin. Selon ses propos, le maximum devrait être de 7 enfants et elle constate que dans la classe concernée, il y en a 10. Il lui a été suggéré de contacter la direction de l'école et le service à la clientèle de la CSDGS. Mme Forget a fait un suivi et Lise Bissonnette a expliqué à la mère que, malgré un contexte de coupures budgétaires, la CSDGS a réussi à offrir 5 nouveaux groupes au primaire et au secondaire. Chaque groupe devrait normalement contenir un maximum de 6 à 8 enfants. Toutefois dans la classe concernée, la technicienne en éducation spécialisée travaille 30 heures, soit plus que dans la plupart des classes. Il s'agit d'une décision de la direction.

2^e courriel : La deuxième demande concernait le transfert d'un enfant au sein de la CSDGS. La personne a été recommandée à la direction de l'école et au service à la clientèle de la CSDGS.

Document « Qu'est-ce que le CCSEHDAA? »

Mme Isabelle Forget fait un survol du document avec le comité.

Document « Politique relative à l'organisation des services éducatifs aux EHDAA »

La dernière révision du document a été faite en 2001. Une mise à jour serait peut-être pertinente. À discuter lors de la prochaine rencontre.

Document « L'organisation des services éducatifs aux élèves à risque et aux EHDAA »

Pour consultation, au besoin.

Service de surveillance pour les élèves avec besoins spéciaux.

Un document d'information est remis aux membres du comité. Ce service est disponible sur demande et est, entre autres, offert actuellement à l'école Louis- Philippe-Paré. Le transport n'est pas inclus dans le service. Actuellement, l'école Armand-Frappier et d'autres secteurs, dont La Magdeleine, en sont à l'étape de la consultation et de l'évaluation du besoin de ce service dans leur établissement.

PROCÈS-VERBAL

Aide-mémoire lors la présentation sur la démarche du *PI*

Mme Isabelle Forget nous présente les extraits de la formation qui a été donnée le 29 oct. 2014. Il est suggéré que ce document soit remis aux prochains participants lors de la conférence sur le *PI* à l'automne.

Mouvement Aut'Créatifs

Mme Marie-Josée Aubin nous présente les terminologies à éviter et à privilégier, suggérées par l'organisme *Aut'Créatifs*, pour parler des enfants ayant une condition particulière. Cet organisme est un mouvement pour la reconnaissance positive de l'autisme.

7. Points de consultation

- **Régie interne – quorum**

Le quorum actuel est de 8 personnes, dont 5 parents.

Discussion sur le sujet

Il est proposé par Lise Bissonnette, appuyée par Marie-Claude Trudel, que le point 3.8 des Règlements soit libellé comme suit :

Le quorum est fixé à la moitié des représentants en fonction, dont une majorité de parents. Le directeur général ou son représentant doit être présent.

Adopté à l'unanimité.

Discussion sur le point 3.11 concernant la majorité simple

M. Tommy Gaulin nous informe que les Règlements ont connu des modifications au fil du temps. Il transmettra les documents pertinents pour la prochaine rencontre.

- **Implantation du guide de préparation à la rencontre du plan d'intervention**

Mme Marie-Claude Trudel présente le document préparé par le sous-comité. Le feuillet vise à informer les parents sur le *PI* lors d'une convocation à un *PI*. Les membres font part de leurs commentaires et suggestions. Le sous-comité fera les correctifs nécessaires pour la prochaine rencontre. Il est discuté de la pertinence d'avoir une approche standard dans toutes les écoles. Le guide pourrait être remis aux parents avec une lettre de présentation lors de la convocation au *PI*.

Points de consultation CSDGS

- Suivi à la consultation du 19 novembre (Brochure cyberintimidation)
Les commentaires du comité ont été bien accueillis et Mme Isabelle Forget répond aux questions qui avaient été soulevées lors de la dernière rencontre.

PROCÈS-VERBAL

- Présentation du document « Aide-moi avec mon TDA/H au SDG »
Un document sous la forme d'un napperon est présenté au comité. Celui-ci s'adresse aux intervenants en service de garde scolaire.

8. Comité de parents – Suivi

M. Tommy Gaulin nous informe qu'une rencontre a eu lieu en janvier. Le comité a fait le constat qu'il y aurait 7-8 modèles différents de plan d'intervention au sein de la CSDGS.

Des démarches sont à venir pour demander l'uniformisation de cet outil ou, à tout le moins, un contenu uniforme d'éléments de base essentiels au *PI*.

Le comité souhaite savoir si nous allons acheter une plaque à remettre au bénévole de l'année. Le comité confirme que oui.

9. Conseil des commissaires – Suivi

M. Tommy Gaulin est le parent commissaire représentant le EHDAA. Mme Isabelle Forget précise que celui-ci peut nous transmettre les décisions lorsqu'elles sont publiques, mais pas le contenu des échanges qui se sont préalablement tenus au sein du Conseil des commissaires de la CSDGS.

Il est constaté que la présence de M. Gaulin au Conseil des Commissaires représente une voie d'accès et de transmission de l'information plus directe. M. Gaulin a déposé une demande du Comité de parents visant à savoir où en était le projet d'une école spécialisée dans notre région. Actuellement, près de 200 enfants doivent fréquenter un établissement en dehors de la CSDGS.

Il a été aussi demandé que le nom et le numéro de téléphone de la CSDGS apparaissent lors d'un appel en provenance de la CSDGS au lieu de l'actuel « inconnu ». Il semble que ce dernier point soit maintenant rétabli.

10. Comité consultatif de transport – Suivi

Mme Guilaine Lebel nous informe que sur le site de la CSDGS, il y a maintenant la liste des transporteurs scolaires et la liste des personnes responsables par école. Il a aussi été discuté de la pertinence d'une formation à l'intention des conducteurs d'autobus scolaire concernant les enfants ayant des besoins particuliers. Une rencontre est prévue en février pour discuter de ce sujet.

À la suite d'une demande d'un membre du comité, il est précisé qu'une demande de transport pour un enfant ayant des besoins particuliers doit être faite à chaque début d'année scolaire.

11. Prochaine rencontre :

Mercredi 18 février 2015 à 19 h. **Rencontre annulée** prochaine rencontre le 18 mars à 19 h.

12. Fin de la rencontre

La rencontre se termine à 22 h 12